



Bérat, le 03 Avril 2024

Le Maire

à

Direction Départementale des Territoires de
la Haute-Garonne
Pôle Territorial Sud
1, rue du Général Lapéne - BP 10199
31 806 SAINT-GAUDENS Cedex

**A l'attention de Mr Nicolas CEREZO
Instructeur projet ENR
Service Territorial Sud**

N/R : PMB/CN/urbanisme/courrier

Objet : Permis de construire

PC03129924G0001 et PC03129924G0002

Parcs photovoltaïques LHERM Nord et LHERM Sud

Monsieur,

En réponse à la consultation réglementaire des communes limitrophes, dans le cadre de l'instruction des permis de construire PC03129924G0001 et PC03129924G0002, sur la commune de LHERM, je tiens à porter à votre connaissance les informations suivantes :

- Un projet similaire, permis de construire n°PC03106521G0029 déposé le 22/09/2021 par RS PROJET 44, est en cours d'instruction, sur des parcelles limitrophes de ces opérations, sur le territoire de la commune de Bérat.

Ce projet de centrale photovoltaïque au sol est situé sur les parcelles cadastrées section B numéros 1031, 220 et 806 immédiatement contiguës aux terrains d'assiette des opérations LHERM PV NORD et LHERM PV SUD, à l'entrée nord de la commune de Bérat, sur une surface d'environ 42 hectares, et sera raccordé sur le poste source de Bérat, situé route de Lavernose.

Ces 3 opérations cumulées sur un même secteur géographique (projet Bérat et projets Lherm Nord et Lherm Sud), sont forcément de nature à porter atteinte au caractère des lieux avoisinants et à compromettre la qualité paysagère du site. En effet, l'impact, notamment visuel, de cet ensemble, ne peut être ignoré car ces trois opérations s'étendraient sur une emprise de plus de 92 hectares, et sur une hauteur d'environ 9 mètres pour les projets situés sur la commune de Lherm.

- Une autre opération de parc photovoltaïque, située au lieu-dit Couloume sur la commune de Poucharramet est en cours de réalisation. Les travaux de raccordement au poste source de Bérat s'effectuent en ce moment.

- Enfin, la pièce PC1.2 des deux permis de construire en consultation, indique que la liaison entre les deux centrales photovoltaïques et le poste source de Bérat, est prévue via la route de Toulouse, puis la route de Lavernose, en agglomération.

La commune émet un avis défavorable sur cet itinéraire de raccordement dont les travaux vont nécessairement endommager les opérations d'urbanisation réalisées ces dernières années sur ces deux voies.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire,
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma sincère considération.

Le Maire,
Paul-Marie BLANC

